



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Municipalité et du rapport du vérificateur

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska, donne avis que, conformément aux dispositions du Code municipal, le rapport financier de la Municipalité ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du lundi 6 mars 2017.

Donné à Yamaska, ce 23^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept.

Karine Lussier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière